

Rapport Financier Annuel 2020

Sommaire

1- Communication Financière	
Résultats au 31 décembre 2020.....	3
2- Rapport Général des Commissaires aux Comptes	
Exercice du 1^{er} Janvier au 31 Décembres 2020.....	11
3- Etat des honoraires versés aux contrôleurs des comptes.....	19
4- Rapport de Gestion MED PAPER 2020.....	21
5- Synthèse du Rapport ESG 2020.....	36
6- Liste des communiqués de presse publiés en 2020.....	49

1-Communication Financière

Résultats au 31 décembre 2020

COMMUNICATION FINANCIÈRE

Communiqué : Résultats au 31 décembre 2020

Communication financière : Présentation et gouvernance de MED PAPER

États financiers au 31 décembre 2020



Société anonyme au capital de 258.255.500,00 DH
Siège Social : Zone Industrielle. Route de Tétouan.
N° 19. B.P n° .400.Tanger

Communication Activité et résultats annuels 2020

Le Conseil d'Administration de la société **MED PAPER** s'est réuni le vendredi 26 mars 2021 au siège de la société, sis à Tanger, sous la présidence de M. Mohsine Sefrioui.

Lors de cette réunion, les membres du Conseil ont passé en revue les principaux faits marquants de l'activité de la société au cours de l'année 2020, qui a été marquée par une baisse des ventes de 29% par rapport à l'exercice 2019. Cette baisse est due à L'impact de la pandémie Covid-19 sur l'activité de MED PAPER.

Produits d'exploitation (en Kdh)	2019	2020	Evolution en %
Ventes (A)	82 248	58 443	-29%
Variation de stocks de produits (B)	1 560	3 214	105%
Chiffre d'affaires (A.+B)	83 817	61 657	-26%

RESULTATS INTERMEDIAIRES DE GESTION EN KDH	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
VALEUR AJOUTEE en Kdh	15 129	21 622
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) en Kdh	603	4 653
RESULTAT D'EXPLOITATION en Kdh	- 4 077	- 538
RESULTAT FINANCIER en Kdh	- 3 537	- 5 097
RESULTAT NET DE L'EXERCICE en Kdh	- 8 562	- 5 857

Par la suite, le Conseil a procédé à l'arrêté des comptes au 31 décembre 2020 .Il en ressort un résultat net négatif de -8,5 MDH.

- La valeur ajoutée est de 15,1 MDH.
- L'excédent brut d'exploitation est de 0,6 MDH.
- Le résultat d'exploitation est de -3,6 MDH.
- Le résultat Financier s'est nettement amélioré, il est de 3,5 MDH.

Perspectives 2021

MED PAPER poursuivra, en 2021, le déploiement de ses priorités stratégiques, axées sur le renforcement de sa compétitivité par le développement du papier recyclé.

MED PAPER prévoit un développement substantiel de son activité grâce à l'application de la préférence nationale dans les administrations marocaines et à la reprise économique au niveau national.

COMMUNICATION FINANCIÈRE

Présentation de MED PAPER

1. Présentation de MED PAPER

Historique

En 1948, MED PAPER est créée par le groupe familial espagnol Benet sous la dénomination de Papelera De Tetuan. A cette époque, la société était spécialisée dans la production de papier d'emballage et de pâte à papier avant d'arrêter cette dernière suite aux changements dans les techniques de fabrication. Elle se consacre ainsi à la production du papier d'impression écriture et du papier d'emballage.

En 1996, Cellulose du Maroc¹ seul producteur de pâte à papier au Royaume acquiert le papetier dans le cadre de son intégration en aval de la filière du papier au Maroc. En 2008, Papelera De Tetuan a procédé à une augmentation de capital, par apport en nature, au titre d'une fusion-absorption de Safripac. Le rapprochement entre la famille Sefrioui et Papelera De Tetuan donna naissance à MED PAPER.

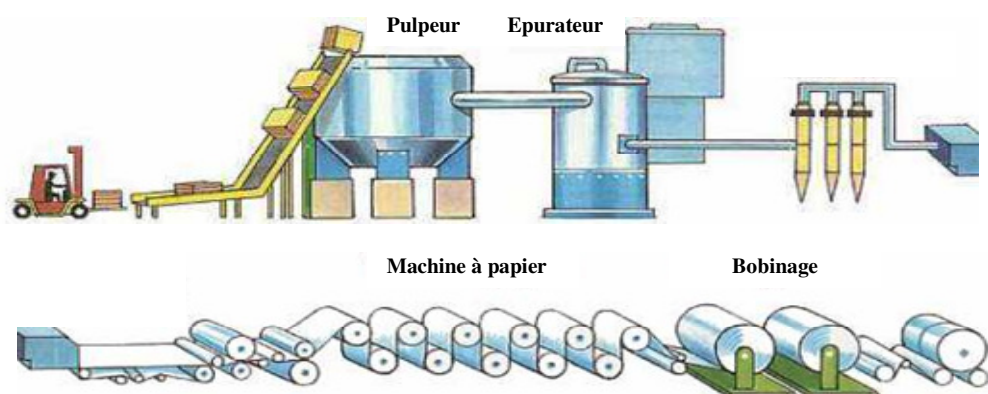
Un rapprochement dont l'objet était de constituer un acteur leader dans l'industrie du papier et se préparer face aux importations des produits étrangers de l'industrie du papier. Aujourd'hui, la société se positionne sur le papier emballage et le papier pour impression et écriture liés à toutes sortes d'activités telles que la fabrication, l'achat et la transformation, l'importation, la vente et l'exportation de cellulose, de papier et de carton.

Description du cycle de production du papier

Les principales sources de la pâte à papier sont le bois qui permet de produire de la pâte vierge et le papier recyclé dont est extrait la pâte recyclée. Leur point commun est la molécule de cellulose. Polymère naturel, cette molécule forme des fibres permettant de fabriquer du papier.

Le site de production de MED PAPER est organisé en trois sections : une section relative à la préparation de la matière première (soit la pâte à papier), une section afférente à la production et une section liée à la transformation.

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, ces sections correspondent à des phases spécifiques du cycle de production du papier :



États financiers au 31 décembre 2020

PROF. DR. MED. DR. GÖRGENS | **UHU Ben Neohler & Co**

Info-Workshop

19.12.2020
14:00h

MED PAPER SA

KAPITALGESELLSCHAFT FÜR KONZERNFINANZBEREICH
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31^{er} DÉCEMBRE 2020

PROF. DR. MED. DR. GÖRGENS | **UHU Ben Neohler & Co**

Info-Workshop

19.12.2020
14:00h

MED PAPER SA

KAPITALGESELLSCHAFT FÜR KONZERNFINANZBEREICH
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31^{er} DÉCEMBRE 2020

PROF. DR. MED. DR. GÖRGENS | **UHU Ben Neohler & Co**

Info-Workshop

19.12.2020
14:00h

MED PAPER SA

KAPITALGESELLSCHAFT FÜR KONZERNFINANZBEREICH
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31^{er} DÉCEMBRE 2020

PROF. DR. MED. DR. GÖRGENS | **UHU Ben Neohler & Co**

Info-Workshop

19.12.2020
14:00h

MED PAPER SA

KAPITALGESELLSCHAFT FÜR KONZERNFINANZBEREICH
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31^{er} DÉCEMBRE 2020

PROF. DR. MED. DR. GÖRGENS | **UHU Ben Neohler & Co**

Info-Workshop

19.12.2020
14:00h

MED PAPER SA

KAPITALGESELLSCHAFT FÜR KONZERNFINANZBEREICH
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31^{er} DÉCEMBRE 2020

PROF. DR. MED. DR. GÖRGENS | **UHU Ben Neohler & Co**

Info-Workshop

19.12.2020
14:00h

MED PAPER SA

KAPITALGESELLSCHAFT FÜR KONZERNFINANZBEREICH
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31^{er} DÉCEMBRE 2020

PROF. DR. MED. DR. GÖRGENS | **UHU Ben Neohler & Co**

Info-Workshop

19.12.2020
14:00h

MED PAPER SA

KAPITALGESELLSCHAFT FÜR KONZERNFINANZBEREICH
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31^{er} DÉCEMBRE 2020

PROF. DR. MED. DR. GÖRGENS | **UHU Ben Neohler & Co**

Info-Workshop

19.12.2020
14:00h

MED PAPER SA

KAPITALGESELLSCHAFT FÜR KONZERNFINANZBEREICH
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31^{er} DÉCEMBRE 2020

2-Rapport Général des Commissaires aux Comptes

Exercice du 1er Janvier au 31 Décembre 2020

MED PAPER S.A

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020**

Aux Actionnaires
MED PAPER SA
Tanger

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020**

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société MED PAPER SA, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés débiteurs de DH 46 845 475 dont une perte nette de DH 8 562 121.

Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 26 mars 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de la pandémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Sous réserve de l'incidence des situations décrites dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société MED PAPER SA, au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion avec réserve

1. Certaines charges avaient été refacturées en 2010 par la Société à l'un de ses anciens actionnaires à cette date mais non reconnues par ce dernier pour un montant de DH 4,3 millions. Par ailleurs, celui-ci réclame à MED PAPER S.A. le remboursement d'une avance de trésorerie de DH 0,9 million non reconnue par MED PAPER S.A. et son compte courant de DH 2 millions. Le Conseil d'Administration tenu le 24 mars 2017 a décidé l'abandon par MED PAPER S.A. de la créance susmentionnée de DH 4,3 millions sachant que les négociations sont toujours en cours pour arriver à un accord et compenser cette somme avec la dette envers cet ancien actionnaire, laquelle totalise DH 2,9 millions. A la date d'aujourd'hui, le dénouement final de ces opérations, n'a pas encore eu lieu et MED PAPER S.A. dit poursuivre encore lesdites négociations et a maintenu en l'état dans ses comptes au 31 décembre 2020 la créance et la dette. A ce stade, nous ne sommes toujours pas en mesure de savoir quel sort sera réservé à ces montants.

Price Waterhouse

MED PAPER SA
Page 2

2. La Société avait fait l'objet en 2009 d'un contrôle fiscal couvrant les exercices clos les 31 mars 2005 à 2008, suite à quoi l'administration fiscale avait réclamé DH 3,7 millions hors pénalités et majorations. La Société réfutant toujours la totalité de cette réclamation et attendant encore une décision finale de l'administration fiscale à ce sujet, n'a pas constaté de provision pour y faire face. A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de savoir quel sera le sort de ce contentieux ni son impact final sur les états de synthèse de la Société.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Parmi ces points nous avons considéré le recouvrement des créances clients et la situation financière de la Société, deux questions clés que nous avons traitées comme suit :

(a) Recouvrement des créances clients

Au 31 décembre 2020, le solde des créances clients et comptes rattachés s'élève à DH 76 millions. Le management de la Société doit s'assurer du suivi régulier de l'ancienneté des créances, analyser les risques de non recouvrement, déterminer le niveau de dépréciation à considérer le cas échéant et le constater dans le bilan.

Nous avons considéré que le recouvrement des créances clients et comptes rattachés comme point clé d'audit compte tenu de l'importance significative de ces créances dans le bilan de la Société, du jugement du management nécessaire à la détermination de la dépréciation éventuelle de ces créances et du contexte actuel de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Les principales procédures d'audit que nous avons mises en œuvre en réponse à ces aspects sont les suivantes :

- Nous avons procédé à une évaluation du système de contrôle interne lié à la gestion des ventes et des clients ;

Price Waterhouse

MED PAPER SA
Page 3

- Nous avons également, sur la base d'échantillonnage, testé la documentation comptable pour la justification de ces créances ;
- Nous avons procédé aux circularisations des clients les plus importants et validé les soldes y afférents ;
- Nous avons vérifié les règlements des clients reçus postérieurement à la date de clôture ;
- Nous avons ensuite analysé les retards de paiement des créances restant non encaissées, obtenu du management de la Société les raisons du retard dans le recouvrement et apprécié le bien fondé de la non constatation de provisions pour dépréciation les concernant.

(b) Situation financière de la Société

La société MED PAPER SA présente une situation nette débitrice de DH 46 845 475.

Nous avons considéré la situation financière de la Société comme un point clé de l'audit dans la mesure où elle présente un risque sur la continuité d'exploitation de la Société et conditionne par conséquent l'application du principe comptable de continuité d'exploitation.

Les principales procédures d'audit que nous avons mises en œuvre en réponse à ce risque sont les suivantes :

- Nous avons discuté avec le management les perspectives d'avenir de la Société tout en évaluant la cohérence des hypothèses retenues ;
- Nous avons assisté au Conseil d'Administration arrêtant les comptes de 2020 de la Société et nous nous sommes assurés que la régularisation de la situation financière est à l'ordre du jour.

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration, arrêté le 26 mars 2021, destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes.

Price Waterhouse

MED PAPER SA

Page 4

Autres points

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le premier paragraphe du présent rapport, nous attirons votre attention sur les faits suivants :

- (a) La réalisation effective du protocole d'accord signé entre la Société et l'une de ses banques et dont l'effet a été constaté en 2016, restait tributaire de la vente en cours d'un terrain appartenant à la société. A ce jour et en attendant l'obtention d'une dérogation administrative le concernant, ce terrain n'est toujours pas vendu. Le management de la Société confirme cependant que cette vente sera réalisée et ne remet pas en cause le protocole malgré le dépassement des délais prévus.
- (b) Les comptes annuels arrêtés depuis le 31 décembre 2013 font apparaître une situation nette inférieure au quart du capital social. Conformément aux dispositions de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 relative aux sociétés anonymes, une Assemblée Générale Extraordinaire a été tenue en date du 20 juin 2014 et a décidé la non dissolution anticipée de la Société. Conformément aux dispositions de l'article 357 de la loi 17-95 précitée, la Société était tenue au plus tard fin décembre 2016 de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale au quart du capital social. Une Assemblée Générale Extraordinaire a été tenue le 25 juin 2020 et ce en application de l'article 357 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 relative aux sociétés anonymes et a réaffirmé la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de 2014. De même, le Conseil d'Administration tenu le 26 mars 2021 a décidé de proposer à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire un projet de régularisation de la situation nette de la Société consistant en une augmentation de capital, par incorporation des réserves, primes d'émission, de fusion et d'apport ainsi que du compte courant d'associés et, en numéraire, suivie d'une diminution du capital pour absorption des pertes. Par conséquent, les états de synthèse ci-joints ont été préparés suivant le principe comptable de continuité d'exploitation et ne comprennent pas les ajustements comptables qui s'avèreraient nécessaires, dans le cas où la Société se trouverait dans l'obligation de cesser son activité.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Price Waterhouse

MED PAPER SA
Page 5

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

Price Waterhouse

MED PAPER SA
Page 6

- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux autres vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler les concernant.

Casablanca, le 26 mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

PRICE WATERHOUSE


Price Waterhouse
101, Bd. Hassan II - Casablanca - 20100 Casablanca
Tél: 05 22 77 90 00 / 05 22 93 40 00
Fax: 05 22 93 41 95 / 05 22 31 30 91
R.C. 01031193 - R.C. 34533 - CNSS: 1518632
ICE: 0002130842000003

A. Bidah
Associé

UHY Ben Mokhtar & Co
UHY - BEN MOKHTAR & CO
Centre d'Affaires Nova Africa 40 Rue Al Banafsaj
Ete N°21 Vieille Montagne Tanger
ICE: 000025861000056


M. Ben Mokhtar
Associé

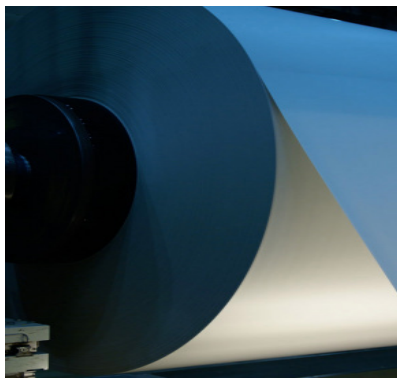
3- Etat des honoraires versés aux contrôleurs de comptes

Etat des honoraires versés aux contrôleurs de comptes

Chiffres en KMAD

	UHY Benmokhtar & Co						Price Water house					
	Montant / Année			Pourcentage / Année			Montant / Année			Pourcentage / Année		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Commissariat aux comptes, Certification, Examen des comptes	120	120	120	100%	100%	100%	120	120	120	100%	100%	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
Sous-Total	120	120	120	100%	100%	100%	120	120	120	100%	100%	100%
Autres prestations rendues												
Sous-Total												
TOTAL GENERAL	120	120	120	100%	100%	100%	120	120	120	100%	100%	100%

4- Rapport de Gestion MED PAPER 2020



Rapport sur la gestion de la Société au cours de l'exercice 2020

Examen des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2020

Présentation du budget 2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 26 MARS 2021

A-CONJONCTURE ECONOMIQUE

I-CONJONCTURE ECONOMIE INTERNATIONALE

Perspectives économiques mondiales :

La production économique mondiale se remet du choc provoqué par la pandémie, mais son niveau restera en deçà des tendances de croissance pré-COVID. La pandémie a aggravé les risques posés par une décennie d'accumulation de la dette dans le monde. Elle va aussi accentuer le ralentissement attendu de la croissance potentielle au cours des dix prochaines années. Les priorités immédiates consistent à endiguer la propagation du virus, venir en aide aux populations vulnérables et résoudre les difficultés liées aux vaccins. Après la contraction de 4,3 % enregistrée en 2020 sous l'effet de la pandémie, la production mondiale devrait renouer avec une croissance de 4 % en 2021, soit un niveau bien inférieur à celui des projections pré-COVID. Ces prévisions sont toutefois exposées à plusieurs facteurs de risque à la baisse : recrudescence prolongée du virus, retard dans le déploiement des vaccins, effets plus graves qu'anticipé de la pandémie sur la production potentielle et montée des tensions financières. Ce degré accru d'incertitude vient souligner l'importance du rôle des pouvoirs publics.

II-CONJONCTURE ECONOMIQUE NATIONALE

2020, une année éprouvante pour l'économie Marocaine

L'année 2020 marque une rupture avec la croissance économique marocaine. En effet, le pays avait enregistré un accroissement important de son PIB dans les dernières années. Le choc causé par la pandémie a engendré une décroissance économique de plus de 7 %. L'effet conjugué de la Covid-19 et des conditions agricoles anormales expliquerait cette diminution

Stabilisé à un taux d'environ 9,2 % dans les dernières années, le chômage s'est considérablement accru en 2020. Les mesures de confinement, mises en place en début d'année afin de lutter contre la propagation du virus, ont considérablement affecté le secteur de l'emploi. De surcroît, la réduction des heures d'ouverture, en raison de l'instauration d'un couvre-feu, a exacerbé les conséquences sur le commerce.

Le gouvernement marocain a enregistré un déficit budgétaire représentant 7,4 % de son PIB. Les dépenses extraordinaires du gouvernement engendrées par la gestion de la crise sanitaire ont mené à l'adoption de la première loi sur les finances rectificative depuis les trente dernières années.

Néanmoins, la perspective économique de 2021 semble prometteuse, selon les économistes du Haut-Commissariat au Plan. D'autant plus que l'arrivée massive des doses de vaccins pourrait atténuer les effets de la pandémie sur l'économie marocaine

III-BILAN ET PERSPECTIVES DU SECTEUR PAPIER ET CARTON

FORCES

- Caractère durable et recyclable du papier
- Utilisation croissante du papier d'emballage en raison du développement de l'e-commerce
- Forte demande émanant d'Asie

FAIBLESSES

- Demande de carton et de papier d'emballage très liée à la conjoncture économique
- Substitution progressive du papier graphique par des supports digitaux compte tenu de l'utilisation croissante des technologies numériques
- Forte baisse de la demande de papier graphique pendant la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19

Le papier graphique apparaît comme le segment du secteur papier le plus négativement impacté par la crise sanitaire liée à la COVID-19. Ce sous-secteur était déjà en grande difficulté car son utilisation a commencé à décliner au cours des dernières années, au rythme de la digitalisation progressive de l'économie mondiale. La crise a aggravé cette tendance, en grande partie car les fermetures d'entreprises et d'écoles ont très significativement diminué les besoins en papier d'impression. Au contraire, d'autres sous-secteurs ont bénéficié de la conjoncture actuelle. C'est notamment le cas du papier d'emballage qui a pu profiter de la forte croissance du e-commerce et donc d'une accentuation des activités de livraison dans le monde mais aussi des produits en papier pour l'hygiène personnelle. En effet, la demande pour ce dernier type de produits est étroitement liée à la sensibilisation croissante des gens à la sécurité et à l'hygiène. En effet, la pandémie a induit une très forte hausse de la demande de masques chirurgicaux, lingettes désinfectantes, serviettes en papier jetables et autres produits d'hygiène connexes. Il en va de même pour les papiers médicaux spécialisés (pour les électrodes en papier, les puces micro fluidiques et les biocapteurs à base de papier, etc.) qui ont connu une forte croissance ces derniers mois.

Enfin, il est à noter que le secteur est grandement dépendant des prix de la pâte à papier qui, après avoir augmenté en 2017 et 2018, ont chuté en 2019. Bien que le cours ait légèrement augmenté sur le 1^{er} semestre 2020, les obstacles logistiques dus au coronavirus et la faiblesse de la demande mondiale ont exercé une pression à la baisse sur les prix d'après les dernières estimations disponibles au second semestre 2020. Par conséquent, la reprise des cours de la pâte à papier au niveau mondiale, reste contenue au premier semestre 2021. Ces variations du prix de la pâte à papier ont un effet opposé sur les différents acteurs du marché, selon qu'ils soient producteurs de pâte à papier ou de papier transformé.

IV- CONJONCTURE INDUSTRIE PAPIER-CARTON AU MAROC

La crise sanitaire causée par le **Covid-19** a mis en arrêt une bonne partie du tissu économique. L'autre partie, en revanche, maintient son activité bien que les conditions ne soient pas très favorables. Mais, force majeure oblige, certains secteurs sont vitaux pour subvenir aux besoins de la population qui reste confinée pour réussir à surmonter le plus tôt cette crise.

Parmi les secteurs qui tiennent encore le cap, et qui sont essentiels aux secteurs vitaux notamment agroalimentaires, pharmaceutique, détergents, désinfectants, masques, e-commerce..., celui du papier/carton.

Grâce à une forte demande, le secteur a maintenu son rythme d'activité principalement pour le papier d'emballage et carton ondulé. Ce qui n'est pas le cas des autres types de papier notamment :

- le papier impression écriture. En raison de l'Etat d'urgence sanitaire, le papier est moins utilisé pour l'impression par les administrations et les officines qui ont favorisé le digital ;
- le papier journal. Rappelons que dans une optique de limiter la propagation, le gouvernement avait décidé la suspension de l'édition de la presse papier à partir du 22 mars. Le ministère a autorisé de nouveau l'impression, la publication et la distribution des éditions papier depuis le 26 mai 2020.
- Le papier emballage destiné à la CHR (café, hôtel, restaurant). Là encore la décision de la fermeture de tous les endroits non indispensables s'est répercutée sur la production papier/carton.

La collecte des vieux cartons papiers a baissé à son niveau le plus bas en raison de l'absence des chineurs qui ne participent plus au ramassage. La matière première provient aujourd'hui uniquement des imprimeries et des sociétés qui continuent de générer des déchets.

V- FAITS MARQUANTS 2020 ET PERSPECTIVES 2021

Un carnet de commande chargé pour l'année 2021

MED PAPER prévoit un énorme développement de son activité grâce à l'application de la préférence nationale dans les administrations marocaines. Effectivement plusieurs ministères ont déjà passé commande directe et ont été livrés pendant l'année 2020.

MED PAPER a collaboré avec le ministère de l'Industrie et IMANOR pour l'élaboration d'une norme marocaine pour le livre et le cahier scolaire qui seront dorénavant à base de papier recyclé 100% marocain. Cette Norme a été publiée au bulletin officiel n° 6922 au 1er octobre 2020. Ainsi la rentrée scolaire 2021/2022 sera obligatoirement avec du papier 100% recyclé marocain.

Finalisation de l'investissement en l'amélioration de la Machine à papier PM3

MED PAPER a finalisé en 2020 un investissement, visant l'amélioration et transformation de la Machine à papier PM3.

Ainsi, l'outil industriel actuel pourra faire face à la grosse demande prévue pour papier 100% recyclé marocain qui sera livré à l'administration marocaine et à l'éducation nationale.

Augmentation de Capital par incorporation CCA

M.SEFRIOUI étant confiant en le futur de MED PAPER a déjà fait au cours des dernières années des apports en Compte courant importants dans le but d'appuyer la société financièrement. Ces montants vont servir à effectuer une augmentation de capital par coup d'accordéon afin de redresser le capital de MED PAPER et être conforme aux dispositions de l'article 357 de la loi 17-95 du 30 Août 1996 modifiée par la loi 20-05, décidant la continuité d'exploitation.

Crédit Damane Oxygène

Suite des difficultés financières engendrées à cet égard, MED PAPER a demandé à bénéficier d'un crédit DAMANE OXYGENE auprès de la BANQUE POPULAIRE . La demande a été déposée en fin mars 2020, le déblocage de crédit a pris énormément de temps et n'a été effectué qu'à compter du 19 juin 2020. Le montant a servi à payer une partie des dettes des fournisseurs.



B-L'évolution de l'activité

Les ventes et la situation commerciale

L'impact de la pandémie Covid-19 s'est fait ressentir sur notre l'activité de MED PAPER.

Produits d'exploitation (en Kdh)	2019	2020	Evolution en %
Ventes (A)	82 248	58 443	-29%
Variation de stocks de produits (B)	1 569	3 214	105%
Chiffre d'affaires (A+B)	83 817	61 657	-26%

Ventes (en Kdh)	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	TOTAL
Ventes 2020	15 889	7 121	15 163	20 225	58 398
Ventes 2019	17 934	20 479	21 756	22 078	82 247
Evolution en %	-11%	-65%	-30%	-8%	-29%



C- Analyse des comptes et situation financière

Résultat net et Résultats intermédiaires de gestion

RESULTATS INTERMEDIAIRES DE GESTION EN KDH	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
VALEUR AJOUTEE en Kdh	15 129	21 622
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) en Kdh	603	4 653
RESULTAT D'EXPLOITATION en Kdh	- 4 077	- 538
RESULTAT FINANCIER en Kdh	- 3 537	- 5 097
RESULTAT NET DE L'EXERCICE en Kdh	- 8 562	- 5 857

EVOLUTION DES CHARGES ENTRE 2020 ET 2019

NATURE CHARGES EN KDH	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	Evolution en %
Achats consommés de matières et fournitures	37 902	52 282	-28%
Autres charges externes	8 626	9 913	-13%
Impôts et taxes	765	779	-2%
Charges de personnel	13 761	16 190	-15%
Dotations d'exploitation	4 679	5 160	-9%
* Charges d'intérêts en	3 635	5 299	-31%

Synthèse des masses du bilan

MASSES en Kdh		EXERCICE 2 020	EXERCICE 2 019	VARIATION A-B	
				Emplois C	Ressources D
1	Financement permanent	49 646	51 936	2 290	0
2	Moins actif immobilisé	176 576	151 128	25 447	0
3	= FONDS DE ROULEMENT (A) FONCTIONNEL (1-2)	-126 930	-99 192	27 738	0
4	Actif circulant	133 227	138 053	0	4 826
5	Moins Passif circulant	158 674	122 930	0	35 745
6	= BESOINS DE FINANCEMENT (B) GLOBAL (4-5)	-25 447	15 123	0	40 571
7	TRESORERIE NETTE (ACTIF -PASSIF) A - B	-101 482	-114 316	12 833	0

TABLEAU DES EMPLOIS ET RESSOURCES

	EXERCICE 2020		EXERCICE 2019	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE				
* AUTOFINANCEMENT (A)	3 883		747	
* Capacité d'autofinancement	3 883		747	
- Distributions de bénéfices				
* CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		0		50
* Cessions d'immobilisations incorporelles				
* Cessions d'immobilisations corporelles		0		50
* Cessions d'immobilisations financières		0		
* Récupérations sur créances immobilisées				
* AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)		0		
* Augmentations de capital, apports				
* Subvention d'investissement				
* AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)		9 000		
TOTAL I. RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		5 117	697	
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	30 127		0	
* Acquisitions d'immobilisations incorporelles	0		0	
* Acquisitions d'immobilisations corporelles	30 127		0	
* Acquisitions d'immobilisations financières				
* Augmentation des créances immobilisées				
* REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
* REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	2 728		2 802	
* EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	0		1 745	
TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	32 855	5 117	4 547	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)	0	40 571	0	13 329
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE	12 833	0	8 085	0
TOTAL GENERAL	45 688	45 688	13 329	13 329

ANNEXES

ETATS DE SYNTHESE : Exercice 2020

Raison sociale : MED PAPER SA

BILANS (ACTIF)

Exercice du 01.01.2020 au 31.12.2020

	ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
	IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR (A)	2 162 523,88	948 609,51	1 213 914,37	1 646 419,15
	* Frais préliminaires			0,00	0,00
	* Charges à répartir sur plusieurs exercices	2 162 523,88	948 609,51	1 213 914,37	1 646 419,15
	* Primes de remboursement des obligations				
A	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	67 121 875,00	1 133 013,66	65 988 861,34	65 991 101,34
C	* Immobilisations en recherche et développement				
T	* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	1 134 133,00	1 133 013,66	1 119,34	3 359,34
I	* Fonds commercial	65 987 742,00		65 987 742,00	65 987 742,00
F	* Autres immobilisations incorporelles				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	599 254 603,38	491 519 461,86	107 735 141,52	81 852 953,75
I	* Terrains	66 643 923,00		66 643 923,00	66 643 923,00
M	* Constructions	28 896 392,74	28 407 324,80	489 067,94	1 998 458,53
M	* Installations techniques, matériel et outillage	455 779 861,73	445 381 849,98	10 398 011,75	13 045 229,62
O	* Matériel transport	5 419 852,50	5 419 152,50	700,00	24 150,00
B	* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	11 719 036,91	11 642 374,58	76 662,33	141 192,60
L	* Autres immobilisations corporelles	668 760,00	668 760,00	0,00	0,00
I	* Immobilisations corporelles en cours	30 126 776,50		30 126 776,50	0,00
S	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	1 637 824,76	0,00	1 637 824,76	1 637 824,76
E	* Prêts immobilisés				
	* Autres créances financières	1 536 324,76		1 536 324,76	1 536 324,76
	* Titres de participation	101 500,00		101 500,00	101 500,00
	* Autres titres immobilisés				
	ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)				
	* Diminution des créances immobilisées				
	* Augmentation des dettes financières				
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	670 176 827,02	493 601 085,03	176 575 741,99	151 128 299,00
	STOCKS (F)	37 166 489,27	0,00	37 166 489,27	37 628 027,35
	* Marchandises				
A	* Matières et fournitures consommables	13 062 990,47		13 062 990,47	16 738 024,44
C	* Produits en cours	154 470,00		154 470,00	205 695,88
T	* Produits intermédiaires et produits résiduels				
I	* Produits finis	23 949 028,80		23 949 028,80	20 684 307,03
F	CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	96 059 528,93	0,00	96 059 528,93	100 406 015,60
	* Fournis. débiteurs, avances et acomptes	1 527 709,99		1 527 709,99	805 151,54
C	* Clients et comptes rattachés	76 045 561,15		76 045 561,15	86 182 880,17
I	* Personnel	48 678,29		48 678,29	3 599,29
R	* Etat	12 745 281,08		12 745 281,08	7 732 871,18
C	* Comptes d'associés	0,00		0,00	0,00
U	* Autres débiteurs	5 681 513,42		5 681 513,42	5 681 513,42
L	* Comptes de régularisation - actif	10 785,00		10 785,00	0,00
A	TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	0,00			
N	ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)	717,27		717,27	18 654,83
T	(Eléments circulants)				
	TOTAL II (F+G+H+I)	133 226 735,47	0,00	133 226 735,47	138 052 697,78
	TRESORERIE - ACTIF				
R	* Chèques et valeurs à encaisser	81 852,55		81 852,55	240 926,94
E	* Banques, T.G. et C.C.P.	107 966,87		107 966,87	147 184,76
S	* Caisse, Régies d'avances et accreditifs	2 933,02		2 933,02	4 991,56
O	TOTAL III	192 752,44		192 752,44	393 103,26
	TOTAL GENERAL I + II + III	803 596 314,93	493 601 085,03	309 995 229,90	289 574 100,04

Raison sociale : MED PAPER SA

BILANS (PASSIF)

Exercice du 01.01.2020 au 31.12.2020

	PASSIF	EXERCICE	EXER. PREC.
	CAPITAUX PROPRES		
	* Capital social ou personnel (1)	258 255 500,00	258 255 500,00
	* moins : actionnaires, capital souscrit non appelé capital appelé		
	* Primes d'émission, de fusion, d'apport	150 156 107,00	150 156 107,00
	* Ecart de réévaluation	0,00	0,00
	* Réserve légale	4 572 204,49	4 572 204,49
	* Réserve d'investissement	31 800 186,90	31 800 186,90
	* Réserve volontaire	10 781 008,07	10 781 008,07
	* Report à nouveau	(493 848 360,19)	(487 991 276,71)
	* Résultats nets en instance d'affectation (2)		
	* Résultat net de l'exercice (2)	(8 562 121,36)	(5 857 083,48)
	Total des capitaux propres (A)	(46 845 475,09)	(38 283 353,73)
	CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)		
	* Subventions d'investissement		
	* Provisions réglementées		
	DETTES DE FINANCEMENT (C)	96 491 433,98	90 219 303,16
	* Emprunts obligataires		
	* Autres dettes de financement	96 491 433,98	90 219 303,16
		573,13	
	PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES E (D)		
	* Provisions pour risques		
	* Provisions pour charges		
	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)		
	* Augmentation des créances immobilisées		
	* Diminution des dettes de financement		
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	49 645 958,89	51 935 949,43
	DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	158 331 914,13	122 636 743,70
	* Fournisseurs et comptes rattachés	66 486 590,98	40 309 994,11
	* Clients créditeurs, avances et acomptes	7 653 279,72	5 217 188,35
	* Personnel	2 966 177,21	3 400 108,83
	* Organismes sociaux	11 729 989,07	11 076 272,58
	* Etat	32 225 360,28	28 228 091,23
	* Comptes d'associés	20 993 289,71	18 724 602,71
	* Autres créanciers	1 540 000,00	1 287 000,00
	* Comptes de régularisation - passif	14 737 227,16	14 393 485,89
	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET C (G)	717,27	18 654,83
	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (H)	341 404,76	274 081,46
	(Eléments circulants)		
	TOTAL II (F+G+H)	158 674 036,16	122 929 479,99
	TRESORERIE - PASSIF		
	* Crédits d'escompte	54 323 076,24	61 375 848,59
	* Crédits de trésorerie	15 444 053,95	17 749 693,42
	* Banques (soldes créditeurs)	31 908 104,66	35 583 128,61
	TOTAL III	101 675 234,85	114 708 670,62
	TOTAL GENERAL I + II + III	309 995 229,90	289 574 100,04

(1) Capital personnel débiteur

(2) Bénéficiaire (+), déficitaire (-)

COMpte DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)

Exercice du 01.01.2020 au 31.12.2020

	NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3=1+2	TOTAUX DE L'EXER.PREC. 4
		Propres à l'exercice 1	Concernant les exer.prec. 2		
E X P L O I T A T I O N	I PRODUITS D'EXPLOITATION				
	* Ventes de marchandises (en l'état)				
	* Ventes de biens et services produits				
	Chiffres d'affaires	58 443 227,19	0,00	58 443 227,19	82 247 599,67
	* Variation de stocks de produits (+/-) (1)	3 213 495,89		3 213 495,89	1 569 299,22
	* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
	* Subventions d'exploitation				
	* Autres produits d'exploitation				
	* Reprises d'exploitation; transfert de charges				29 690 056,46
	Chiffres d'affaires TOTAL I	61 656 723,08		61 656 723,08	113 506 955,35
	II CHARGES D'EXPLOITATION				
	* Achats revendus (2) de marchandises				
	* Achats consommés (2) de matières et fournitures	37 629 067,41	272 699,13	37 901 766,54	52 281 715,90
* Autres charges externes	8 619 806,55	6 164,01	8 625 970,56	9 913 104,51	
* Impôts et taxes	765 301,86		765 301,86	778 996,43	
* Charges de personnel	13 760 912,10		13 760 912,10	16 190 010,19	
* Autres charges d'exploitation	0,00		0,00	29 720 670,61	
* Dotations d'exploitation	4 679 333,51		4 679 333,51	5 160 347,02	
TOTAL II	65 454 421,43	278 863,14	65 733 284,57	114 044 844,66	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			(4 076 561,49)	(537 889,31)	
F I N A N C I E R	IV PRODUITS FINANCIERS				
	* Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	7 810,00		7 810,00	7 810,00
	* Gains de change	326 430,89		326 430,89	636 901,44
	* Intérêts et produits financiers			0,00	0,00
	* Reprises financières; transfert de charges	18 654,83		18 654,83	111 731,13
	TOTAL IV	352 895,72		352 895,72	756 442,57
	V CHARGES FINANCIERES				
	* Charges d'intérêts	3 635 406,52		3 635 406,52	5 299 181,07
	* Pertes de change	253 947,65		253 947,65	535 177,73
	* Autres charges financières				
* Dotations financières	717,27		717,27	18 654,83	
TOTAL V	3 890 071,44	0,00	3 890 071,44	5 853 013,63	
VI RESULTAT FINANCIER (IV - V)			(3 537 175,72)	(5 096 571,06)	
VII RESULTAT COURANT (III + VI)			(7 613 737,21)	(5 634 460,37)	

(1) Variation de stocks : stock final - stock initial; augmentation (+) diminution (-)

(2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks.

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)

(Suite)

Exercice du 01.01.2020 au 31.12.2020

	NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3=1+2	TOTAUX DE L'EXER.PREC. 4
		Propres à l'exercice 1	Concernant les exer.prec. 2		
VII	RESULTAT COURANT (reports)			(7 613 737,21)	(5 634 460,37)
NON COURANT	VIII PRODUITS NON COURANTS				
	* Produits des cessions d'immobilisation	0,00		0,00	50 000,00
	* Subventions d'équilibre				
	* Reprises sur subventions d'investissement				
	* Autres produits non courants	447 847,46		447 847,46	235 768,20
	* Reprises non courantes; transfert de charges				
	TOTAL VIII	447 847,46		447 847,46	285 768,20
	IX CHARGES NON COURANTES				
	* Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées			0,00	0,00
	* Subventions accordées				
* Autres charges non courantes	94 073,21	817 577,77	911 650,98	9 623,31	
* Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions			0,00	0,00	
TOTAL IX	94 073,21	817 577,77	911 650,98	9 623,31	
X	RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)			(463 803,52)	276 144,89
XI	RESULTAT AVANT IMPOTS (VII + X)			(8 077 540,73)	(5 358 315,48)
XII	IMPOTS SUR LES RESULTATS	355 352,00	129 228,63	484 580,63	498 768,00
XIII	RESULTAT NET (XI - XII)			(8 562 121,36)	(5 857 083,48)
XIV	TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)			62 457 466,26	114 549 166,12
XV	TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)			71 019 587,62	120 406 249,60
XVI	RESULTAT NET (total des produits - total des charges)			(8 562 121,36)	(5 857 083,48)

ETAT DES SOLDES DE GESTION (ESG)

I. TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (TFR)

			EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	1	Ventes de marchandises (en l'état)		
	2	- Achats revendus de marchandises	0,00	0,00
I	=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	0,00	0,00
II	+	PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	61 656 723,08	83 816 898,89
	3	* Ventes de biens et services produits	58 443 227,19	82 247 599,67
	4	* Variation des stocks de produits	3 213 495,89	1 569 299,22
	5	* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même.		
III	-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)	46 527 737,10	62 194 820,41
	6	* Achats consommés de matières et fournitures	37 901 766,54	52 281 715,90
	7	* Autres charges externes	8 625 970,56	9 913 104,51
IV	=	VALEUR AJOUTEE (I+II-III)	15 128 985,98	21 622 078,48
	8	+ Subventions d'exploitation		
	9	- Impôts et taxes	765 301,86	778 996,43
	10	- Charges de personnel	13 760 912,10	16 190 010,19
V	=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	602 772,02	4 653 071,86
	=	ou INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION		
	11	+ Autres produits d'exploitation	0,00	0,00
	12	- Autres charges d'exploitation	0,00	29 720 670,61
	13	+ Reprises d'exploitation; transferts de charges	0,00	29 690 056,46
	14	- Dotations d'exploitation	4 679 333,51	5 160 347,02
VI	=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	(4 076 561,49)	(537 889,31)
VII	+/-	RESULTAT FINANCIER	(3 537 175,72)	(5 096 571,06)
VIII	=	RESULTAT COURANT (+ ou -)	(7 613 737,21)	(5 634 460,37)
IX	+/-	RESULTAT NON COURANT	(463 803,52)	276 144,89
	15	- Impôts sur les résultats	484 580,63	498 768,00
X	=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	(8 562 121,36)	(5 857 083,48)

II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) - AUTOFINANCEMENT

	1	Résultat net de l'exercice		
	=	* Bénéfice +	(8 562 121,36)	(5 857 083,48)
	=	* Perte -		
	2	+ Dotations d'exploitation (1)	4 679 333,51	5 160 347,02
	3	+ Dotations financières (1)		
	4	+ Dotations non courantes (1)	0,00	0,00
	5	- Reprises d'exploitation (2)		
	6	- Reprises financières (2)		
	7	- Reprises non courantes (2) (3)		
	8	- Produits des cessions d'immobilisations	0,00	50 000,00
	9	+ Valeurs nettes d'amort. des immo. cédées	0,00	0,00
I		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	(3 882 787,85)	(746 736,46)
	10	- Distributions de bénéfices		
II		AUTOFINANCEMENT	(3 882 787,85)	(746 736,46)

- (1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie
(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie
(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement.

Raison sociale : MED PAPER SA
 Identifiant Fiscal : 04940429

Exercice du 01.01.2020 au 31.12.2020

TABLEAU DE FINANCEMENT
 (Modèle normal)

I. SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN

	MASSES	EXERCICE N	EXERCICE N-1	VARIATION A-B	
				Emplois C	Ressources D
1	Financement permanent	49 645 958,89	51 935 949,43	2 289 990,54	0,00
2	Moins actif immobilisé	176 575 741,99	151 128 299,00	25 447 442,99	0,00
3	= FONDS DE ROULEMENT (A) FONCTIONNEL (1-2)	(126 929 783,10)	(99 192 349,57)	27 737 433,53	0,00
4	Actif circulant	133 226 735,47	138 052 697,78	0,00	4 825 962,31
5	Moins Passif circulant	158 674 036,16	122 929 479,99	0,00	35 744 556,17
6	= BESOINS DE FINANCEMENT (B) GLOBAL (4-5)	(25 447 300,69)	15 123 217,79	0,00	40 570 518,48
7	TRESORERIE NETTE (ACTIF -PASSIF) A - B	(101 482 482,41)	(114 315 567,36)	12 833 084,95	0,00

II. EMPLOIS ET RESSOURCES

	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE				
* AUTOFINANCEMENT (A)	3 882 787,85		746 736,46	
* Capacité d'autofinancement - Distributions de bénéfices	3 882 787,85		746 736,46	
* CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		0,00		50 000,00
* Cessions d'immobilisations incorporelles		0,00		50 000,00
* Cessions d'immobilisations corporelles		0,00		0,00
* Cessions d'immobilisations financières				
* Récupérations sur créances immobilisées				
* AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)		0,00		0,00
* Augmentations de capital, apports * Subvention d'investissement				
* AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)		9 000 000,00		
TOTAL I. RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		5 117 212,15	696 736,46	
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	30 126 776,50		0,00	
* Acquisitions d'immobilisations incorporelles	0,00		0,00	
* Acquisitions d'immobilisations corporelles	30 126 776,50		0,00	
* Acquisitions d'immobilisations financières				
* Augmentation des créances immobilisées				
* REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
* REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	2 727 869,18		2 802 389,92	
* EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	0,00		1 744 523,88	
TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	32 854 645,68	5 117 212,15	4 546 913,80	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)	0,00	40 570 518,48	0,00	13 328 551,63
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE	12 833 084,95	0,00	8 084 901,37	0,00
TOTAL GENERAL	45 687 730,63	45 687 730,63	13 328 551,63	13 328 551,63

5- Synthèse du Rapport ESG 2020

(Rapport Environnemental, Social et de Gouvernance)

Développement durable

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

En septembre 2015, lors d'un sommet de l'Organisation des Nations Unies, les dirigeants des 193 pays membres de l'organisation ont adopté un nouveau programme de développement durable à l'horizon 2030 intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». L'organisation a ainsi défini 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) qui sont devenus une référence en la matière.

A cet égard, ce programme, à l'instar de son précédent, s'articule autour de 17 objectifs basés sur les 3 fondements du Développement Durable : la croissance économique, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement.

La stratégie adoptée par MED PAPER en faveur de la responsabilité sociétale et environnementale est en harmonie avec les orientations des ODD.



APPROCHE ENVIRONNEMENTALE

La valorisation et la récupération des vieux papiers occupent une part importante dans le processus de fabrication. De nombreux produits proposés sont fabriqués à base de fibres de cellulose recyclées. Ainsi, l'entreprise participe activement au développement durable de ce secteur industriel.

La production de papier est fortement consommatrice d'eau. Nous donnons donc une attention particulière à l'économie d'eau, en recyclant grâce à un circuit fermé.

LE RECYCLAGE

Parce qu'il n'est pas un pays à vocation forestière, le Maroc est obligé de se rabattre sur le recyclage pour son industrie du papier.

Le Maroc consomme 650.000 tonnes par an a peine 1/3 provient de la récupération. Le ramassage ne dépasse pas 30% du papier consommé alors que dans d'autres pays, il se situe autour de 80%. Le projet du gouvernement est d'augmenter cette proportion. Pour y arriver, il table sur le tri à la source.

Le Marocain consomme très peu de papier: 20 kg par an et par habitant, versus 11kg il y a 10 ans et 15 kg il y a 5 ans. La consommation du carton par an et par habitant a atteint 8,5 kg. Le Maroc consomme 650.000 tonnes de papier par an, dont 30% provient du recyclage. Le reste est importé. Le challenge est d'augmenter la part du papier consommé à 50% en 2020 contre 30% dans des pays avancés comme l'Allemagne ou le Japon. Une convention a d'ailleurs été signée en 2016 entre le gouvernement et les industriels. Dans ce schéma, les professionnels comptent sur la mise à contribution d'environ 20.000 à 30.000 chineurs.

Le recyclage du papier utilisé peut représenter des économies conséquentes en termes d'énergie, de frais de gestion par les collectivités territoriales, et d'émissions de gaz à effet de serre en cas d'incinération. L'élaboration d'un cadre réglementaire relatif au recyclage pourrait favoriser la création d'emplois, de micro-entreprises, de TPE voire de PME.

MED PAPER est spécialisée dans le papier pour impression et écriture à base de pâte vierge, mais aussi de papier recyclé. Dans sa politique pour l'avenir elle projette de renforcer son activité de recyclage pour qu'elle représente 90% de sa production pour les années venir.

Convention de partenariat pour améliorer la gouvernance environnementale

Une Convention a été signée entre MED PAPER et World Environment Center (WEC) en janvier 2020. Le projet a pour objectif de renforcer la performance environnementale des entreprises bénéficiaires et cela via la mise en place d'actions permettant l'économie des ressources (eau et énergie, matières) et une meilleure gouvernance environnementale de l'unité.

Ce projet bénéficie de l'appui financier du Département d'Etat (US DoS) des Etats Unis d'Amérique, qui a mandaté le World Environment Center (Centre Mondial pour l'Environnement) pour l'exécution du projet au niveau de deux pays à savoir le Maroc et la Jordanie.

La BERD (Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement) a proposé MED PAPER pour ce projet après avoir réussi une collaboration antérieure sur un projet de décollage industriel.

Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

STRATÉGIE ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

MEDAER a inscrit son engagement en faveur de la responsabilité sociétale et environnementale dans ses perspectives stratégiques à travers l'impulsion de plusieurs projets dans les différents domaines de la RSE.

MED PAPER œuvre pour la réalisation de ces orientations en vue de progresser durablement dans le respect de ses engagements.

Ces orientations sont déclinées en cinq principaux axes énoncés dans le plan stratégique et couvrant les principales parties prenantes :

- Pour la communauté des affaires : renforcer la position de producteur de papier au Maroc ;
- Pour les clients : améliorer de manière continue la performance opérationnelle ;
- Pour les collaborateurs : développer les ressources et les compétences tout en offrant aux collaborateurs un environnement de travail sain et préservant leur sécurité ;
- Pour la planète : pérenniser l'engagement matérialisé par une activité de recyclage de papier tout en faisant attention à l'économie d'eau et la non pollution de l'environnement ;
- Pour la société civile et les communautés : contribuer au développement économique et social des communautés dans les zones de présence de MED PAPER.

DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Par sa présence au Maroc, MED PAPER a conscience de son rôle en tant qu'acteur économique et social important dans le pays. Le Groupe place ainsi l'écoute et le dialogue avec ses parties prenantes (clients, collaborateurs, fournisseurs, actionnaires, organismes de régulation etc.) au cœur de sa stratégie RSE afin de mener à bien sa mission.

MED PAPER veille par conséquent à être à l'écoute de leurs attentes dans une approche constructive d'amélioration continue.

La volonté de MED PAPER est de structurer ce dialogue et mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour l'améliorer au fil du temps.

ENGAGEMENT ET VALEURS

La satisfaction du client est au cœur de nos priorités.

- Engagement qualité.
- L'écoute.
- Rapidité et flexibilité

Grâce à nos équipes et installations, nous pouvons stocker, transformer et livrer les produits dans les meilleures conditions et délais.

Trois sites couverts pour le stockage : Tanger, Casablanca et Fès.

Une flotte de véhicules permet de livrer dans toutes les régions du Maroc.

Un contrôle total du processus de fabrication est effectué tout au long de la chaîne. Ainsi, des scanners permettant le contrôle en continu des caractéristiques du papier (grammage entre autres) sont installés sur les machines à papier. De plus, nous disposons d'un laboratoire permettant de faire un suivi et de garder la traçabilité des produits fabriqués. Des contrôles qualité rigoureux sont réalisés à tous les stades de fabrication depuis la réception de la matière première puis lors de la transformation et jusqu'à la livraison au client.

Nos commerciaux sont disponibles pour répondre aux besoins des clients et les assister dans le choix des produits qui correspondent à ses applications.

LE CAPITAL HUMAIN

COLLABORATEURS

8% de cadres supérieurs et moyens
70% d'hommes et 30% de femmes
65% ont plus de 10 ans d'ancienneté

ENGAGÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLABORATEURS

Ce sont des femmes et hommes liés par des valeurs communes d'engagement, de performance, de responsabilité et de transparence qui constituent le capital humain de MED PAPER.

Consciente du rôle important de ses ressources humaines en tant que levier de compétitivité et de performance, MED PAPER adopte une politique de gestion des ressources humaines dynamique, basée sur une connaissance des compétences et des attentes des collaborateurs et axée sur la mise en valeur des talents ainsi que la garantie d'un dialogue social constructif.

UNE FONCTION RH DE PROXIMITÉ

La politique de gestion des ressources humaines garantit une présence soutenue, en support aux managers qui sont les premiers gestionnaires RH à l'écoute des collaborateurs

UN ACCOMPAGNEMENT SOUTENU DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DE LA GESTION DE CARRIÈRE

MED PAPER déploie tous les moyens nécessaires pour permettre à chaque collaborateur de piloter son parcours professionnel. La formation est assurée pour tous les collaborateurs, quel que soit l'âge, le statut ou le poste occupé au sein de l'entreprise

UNE INNOVATION COLLECTIVE

Dans une perspective de contribution à la performance de MED PAPER, la société encourage continuellement les idées novatrices des collaborateurs

UNE COMMUNICATION TRANSPARENTE

MED PAPER a mis en place une stratégie de communication garante de la cohésion et de la motivation des collaborateurs

Gouvernance de MED PAPER

I. Assemblées des actionnaires

I.1. Dispositions statutaires

Selon l'article 20 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations de l'Assemblée, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires, même les absents et les dissidents.

L'Assemblée Générale peut être Ordinaire ou Extraordinaire.

I.1.1. Convocation et lieu de réunion

Selon l'article 21 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois par an, dans le courant du semestre qui suit la clôture de chaque exercice, sous réserve de prorogation de ce délai par décision judiciaire.

Des Assemblées Générales extraordinaires ou des Assemblées Générales Ordinaires convoquées extraordinairement peuvent être réunies en cours d'exercice.

Les réunions des Assemblées Générales ont lieu au siège social, ou en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

L'Assemblée peut en outre, être convoquée par un mandataire désigné en justice par le Président du tribunal à la demande d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social ou de tout intéressé, actionnaire, obligataire ou créancier ordinaire, en cas d'urgence.

Les convocations sont faites conformément à la loi et aux décrets pour les sociétés faisant appel publiquement à l'épargne, mais elles peuvent être faites par lettre recommandée adressée à chacun des actionnaires si toutes les actions sont nominatives.

Tout propriétaire d'actions nominatives peut exiger d'être convoqué par lettre recommandée à condition que le Conseil ait été avisé de cette exigence en temps utile.

Elles sont faites conformément à la loi, pour les Assemblées Ordinaires annuelles réunies sur première convocation ; ce délai est réduit à 8 jours pour toutes les autres Assemblées, sauf l'effet des dispositions de la loi, le cas échéant.

Toutes Assemblées, autres que l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, sont valablement constituées sans question de publicité ni de délai, si tous les actionnaires s'y trouvent présents ou représentés. L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle peut être également valablement constituée sans justification de publicité ni de délai, si tous les actionnaires s'y trouvent présents ou représentés et s'ils reconnaissent à l'unanimité, avoir été informés de la tenue de l'Assemblée 15 jours francs au moins avant sa réunion.

L'ordre du jour figurant sur l'avis de convocation est arrêté par l'autorité qui a pris l'initiative de la convocation. Toutefois, un ou des projets de résolutions doivent être inscrits à l'ordre du jour sur la demande d'un ou de plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital et dans les délais stipulés par la loi.

I.1.2. Composition

L'article 22 des statuts de la Société prévoit que l'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire, conjoint ascendant ou descendant dudit actionnaire.

Les sociétés actionnaires pourront se faire représenter par un mandataire spécial, qui peut n'être pas lui-même actionnaire.

Les actionnaires propriétaires d'actions, au porteur doivent, pour assister à l'Assemblée, faire déposer au siège social, 5 jours avant la date fixée pour la réunion l'attestation de blocage délivrée par le dépositaire légal.

Les propriétaires d'actions nominatives peuvent assister à l'Assemblée sur simple justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux 5 jours au moins avant l'Assemblée.

I.1.3. Tenue de l'Assemblée

Bureau

L'article 23 des statuts de la Société stipule que l'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, à son défaut, par le Vice-Président ou encore par un administrateur désigné par le Conseil à défaut, l'Assemblée nomme elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents et acceptants qui possèdent, soit par eux-mêmes, soit comme mandataires, le plus grand nombre d'actions.

Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire qui peut être pris en dehors des actionnaires.

Feuille de présence

L'article 23 prévoit également qu'une feuille de présence soit dressée à chaque séance de l'Assemblée Générale. La feuille de présence, après avoir été émarginée par les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés, est ensuite certifiée par les membres composant le bureau.

I.1.4. procès-verbaux

Selon l'article 24 des statuts de la Société, les délibérations des Assemblées sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par les membres du bureau.

Les copies des procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signées par le Président.

Après la dissolution de la Société et pendant sa liquidation, les copies ou extraits sont signés par le ou les liquidateurs.

I.1.5. Dispositions spéciales aux Assemblées Ordinaires ou réunies extraordinairement en la forme ordinaire

Attributions

L'article 25 des statuts de la Société prévoit que l'Assemblée Générale Ordinaire statue sur toutes les questions d'ordre administratif excédant la compétence du Conseil d'Administration et, d'une manière générale, elle détermine souverainement la conduite des affaires de la Société.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle entend notamment le rapport du Conseil d'Administration et des Commissaires ; elle discute, redresse et approuve les comptes ; elle fixe les dividendes.

Quorum

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ou convoquée extraordinairement doit réunir le quart, au moins du capital social ; si elle ne réunit pas ce quorum, une nouvelle Assemblée est convoquée, dans les formes prévues à l'article 21 des statuts de la Société (tel que présenté dans le point V.1. de la présente partie) et délibère valablement, quelle que soit la portion de capital représentée.

Délibérations et votes

L'article 27 des statuts de la Société stipule que chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, la voix du Président étant prépondérante.

I.1.6. Dispositions spéciales aux Assemblées Extraordinaires

Attributions

Selon l'article 28 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale Extraordinaire peut, sur la proposition du Conseil d'Administration, apporter aux statuts toutes modifications, quelles qu'elles soient, autorisées par la loi sur les sociétés.

Elle ne peut, toutefois, changer la nationalité de la Société, ni augmenter les engagements des actionnaires.

Elle peut décider la transformation de la Société en société de toute autre forme.

Quorum

Selon l'article 29 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale Extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne peut valablement délibérer que si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins la moitié du capital social.

Si, sur une première convocation, l'Assemblée n'a pu réunir la moitié du capital, une seconde Assemblée peut être convoquée qui délibère valablement si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant le quart du capital. Si la seconde Assemblée convoquée ne réunit pas le quorum du quart, elle peut être prorogée d'une date ultérieure de 2 mois au plus avec le même quorum à partir du jour auquel elle avait été convoquée, l'Assemblée prorogée doit réunir le quorum du quart.

Ces Assemblées sont convoquées conformément aux dispositions de la loi.

Délibérations et votes

L'article 30 des statuts de la Société prévoit que chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Dans toutes les Assemblées Extraordinaires, les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

II. Conseil d'Administration

II.1. Dispositions statutaires

II.1.1. Composition

Selon l'article 10 des statuts de la Société, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé

de 3 à 15 membres au plus, pris parmi les actionnaires et nommés par l'Assemblée Générale. Les administrateurs, s'ils sont moins de 7, peuvent s'adjoindre de nouveaux membres s'ils le jugent utile, mais ces nominations doivent être soumises, pour ratification, à la plus prochaine Assemblée Générale ; si la nomination n'est pas ratifiée, les actes accomplis par le Conseil n'en demeurent pas moins valables. La durée des fonctions des administrateurs est de 6 années ; chaque année s'entend d'une Assemblée Générale Ordinaire annuelle à la suivante. Les administrateurs peuvent toujours être réélus.

II.1.2. Actions de garantie

Conformément à l'article 11 des statuts de la Société, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action pendant toute la durée de ses fonctions.

Cette action, affectée en totalité à la garantie de la gestion du Conseil, est obligatoirement nominative et inaliénable.

II.1.3. Bureau du Conseil - Présidence - Direction Générale

L'article 12 des statuts de la Société stipule que la Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration avec le titre de Président Directeur Général, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités susvisées d'exercice de la Direction Générale. Ce choix sera porté à la connaissance des actionnaires lors de l'Assemblée Générale et fera l'objet des formalités de dépôt, de publicité et d'inscription au registre du commerce dans les conditions prévues par la loi.

Dans l'hypothèse où le Président du Conseil d'Administration exerce les fonctions de Directeur Général, les stipulations des statuts et les dispositions de la loi relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la Direction Générale n'est pas assumée par le Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration nomme une personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux qui porte le titre de Directeur Général.

Lorsqu'un Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la Direction Générale de la Société et la représente dans ses rapports avec les tiers, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales et des pouvoirs spécifiques du Conseil d'Administration, ainsi que des dispositions de la loi concernant les cautions, avals ou garanties.

Le Directeur Général engage la Société même par les actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances ; étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les stipulations statutaires ou les décisions du Conseil d'Administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers.

Le Directeur Général a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs autant de mandataires qu'il avisera.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer 1 ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, dans les conditions prévues par la loi.

Les Directeurs Généraux Délégués sont obligatoirement des personnes physiques ; ils peuvent être choisis parmi les administrateurs ou en dehors d'eux et sont chargés d'assister le Directeur Général.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général ; en cas de décès, démission ou révocation de ce dernier, ils conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

L'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux Délégués sont déterminées par le Conseil d'Administration, en accord avec le Directeur Général. Toutefois, la limitation de ces pouvoirs n'est pas opposable aux tiers, vis-à-vis desquels chaque Directeur Général Délégué a les mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Lorsqu'un Directeur Général Délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le Conseil d'Administration peut nommer, s'il le juge utile, un ou plusieurs Vice-Président(s). Il choisit également, parmi ses membres, ou en dehors d'eux, et même des actionnaires, un secrétaire.

En cas d'absence du Président, le Conseil désigne, pour chaque séance, celui de ses membres qui remplit les fonctions de Président.

II.1.4. Réunions du Conseil

Selon l'article 13 des statuts de la Société, le Conseil se réunit, sur la convocation de son Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

En cas d'urgence la convocation peut être faite par le ou les Commissaires aux Comptes.

Il peut être également convoqué par le tiers au moins des administrateurs s'il ne s'est pas réuni depuis plus de trois mois.

Les réunions du Conseil ont lieu, en principe au siège social, mais elles peuvent avoir lieu en tout autre endroit du consentement exprès de la majorité des administrateurs en exercice.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

Un registre de présence est signé par les administrateurs présents et par les personnes assistant au Conseil.

Tout administrateur peut donner ses pouvoirs à un autre administrateur à l'effet de voter en son lieu et place, mais seulement sur des questions déterminées et pour chaque séance ; toutefois un administrateur ne peut avoir plus de deux voix.

Les pouvoirs peuvent être donnés par lettre missive, par télégramme, par télécopie, mais pour ces derniers cas, avec confirmation ultérieure par lettre.

Ces décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

La justification de la composition du Conseil et de la qualité des administrateurs en exercice résulte, vis-à-vis des tiers, de l'énumération dans chaque délibération, des noms des administrateurs présents ou représentés et de ceux des administrateurs absents.

II.1.5. Procès-verbaux

Conformément à l'article 14 des statuts de la Société, les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux rédigés sur un registre spécial, ce registre pouvant être constitué sur feuillets mobiles, coté et paraphé par le tribunal du lieu du siège social.

Le procès-verbal de chaque séance est signé par le Président et un autre administrateur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés et certifiés valablement par le Président uniquement ou par un Directeur Général conjointement avec le secrétaire.

II.1.6. Pouvoirs du Conseil

L'article 15 des statuts de la Société prévoit que le Conseil d'Administration est investi de tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

Toute limitation des pouvoirs du Conseil est inopposable aux tiers.

II.1.7. Allocations du Conseil

L'article 18 des statuts de la Société stipule que les administrateurs peuvent recevoir des jetons de présence dont l'importance, fixée par l'Assemblée Générale, est maintenue jusqu'à décision nouvelle.

II.1.8. Délégation de pouvoirs

Conformément à l'article 16 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration peut déléguer par, substitution de mandat, les pouvoirs qu'il juge convenables, à un ou plusieurs administrateurs, pour l'exécution totale ou partielle de ses décisions.

Le Conseil peut, en outre, conférer des pouvoirs à telles personnes que bon lui semble, même étrangères à la Société, par mandat spécial, pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Conseil peut autoriser les personnes auxquelles il a conféré des pouvoirs à consentir des substitutions ou des délégations de pouvoirs.



6- Liste des communiqués de presse publiés en 2020

Le 28/02/2020 **Med Paper - CP relatif aux indicateurs du T4-19**

<http://med-paper.ma/index.php/finances.html>

Le 30/03/2020 **Med Paper - Résultats financiers 2019 -**

<http://med-paper.ma/index.php/finances.html>

Le 26/05/2020 **Med Paper - Avis de convocation à l'AGO du 25 juin 2020**

<http://med-paper.ma/index.php/finances.html>

Le 29/05/2020 **Med Paper - CP relatif aux indicateurs du T1-20**

<http://med-paper.ma/index.php/finances.html>

Le 29/05/2020 **Med Paper - CP relatif à la publication d'un profit warning sur les résultats du 1er semestre 2020**

<http://med-paper.ma/index.php/finances.html>

Le 31/08/2020 **Med Paper - CP relatif aux indicateurs du T2-20**

<http://med-paper.ma/index.php/finances.html>

Le 30/09/2020 **Med Paper - Résultats financiers du 1^{er} Semestre 2020**

<http://med-paper.ma/index.php/finances.html>

Le 29/11/2020 **Med Paper - CP relatif aux indicateurs du T3-20**

<http://med-paper.ma/index.php/finances.html>